



## I. QU'EST-CE QUE LE PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) ?

- I.1. Au niveau national
- I.2. La démarche à Saint-Avé
- I.3. Les enjeux
- I.4. Le public ciblé
  - I.4.1. Les âges
  - I.4.2. Le handicap

## II. LES OBJECTIFS

- II.1. Les objectifs généraux
- II.2. Les objectifs opérationnels
  - II.2.1. Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers l'éducation
  - II.2.2. Eduquer à la citoyenneté
  - II.2.3. Permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs
  - II.2.4. Faciliter l'accès aux familles

## III. LES PARTENAIRES

- III.1. Les partenaires institutionnels
- III.2. Les partenaires associatifs
- III.3. Les autres partenaires
- III.4. Les services territoriaux

## IV. LES DISPOSITIFS

- IV.1. Les dispositifs contractuels
  - IV.1.1. Contrat Educatif Local
  - IV.1.2. Contrat Enfance Jeunesse
  - IV.1.3. Projet Educatif Territorial
  - IV.1.4. Ville Amie des Enfants
- IV.2. Les dispositifs pédagogiques
  - IV.2.1. L'albatros
  - IV.2.2. Loisirs Ados
  - IV.2.3. Accueils du matin, du midi et du soir
  - IV.2.4. Temps d'Activités Périscolaires
  - IV.2.5. Séjours
  - IV.2.6. Réseau Ressort
  - IV.2.7. Fonds d'Aide aux Initiatives
  - IV.2.8. Les Parenthèses
  - IV.2.9. Cérémonie de la Citoyenneté

## V. LES GROUPES DE CONCERTATION

- V.1. Comité de Pilotage PEL
- V.2. Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- V.3. Conseil Municipal des Enfants
- V.4. Commission Ville Pour Tous

## VI. L'EVALUATION

- VI.1. Les intentions
- VI.2. Les principes
- VI.3. Les outils
  - VI.3.1. Les outils basés sur une analyse quantitative et qualitative
  - VI.3.2. Les outils basés sur une approche participative directe

## **I QU'EST-CE QUE LE PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) ?**

### **I.1 Au niveau national**

Le projet éducatif local fait référence à l'instruction ministérielle n°98-144 EN du 9 juillet 1998 en lien avec l'aménagement des temps et des activités de l'enfant et la mise en place du contrat éducatif local (CEL) et des rythmes périscolaires. Elle sera complétée par une instruction ministérielle n°98-119 JS du 25 octobre 2000.

*« La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. Il convient donc de prévoir - en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture - une organisation de ce temps propre à favoriser leur développement harmonieux.*

*L'enfant ou l'adolescent tirera d'autant mieux parti de son temps scolaire et de son temps libre que ceux-ci seront mieux articulés et équilibrés. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques, menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents et contribuer à la réussite de sa scolarité. La fatigue, le désœuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées ou trop coûteuses, sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture, au sport.*

*Face à ce véritable enjeu de société, l'État a la volonté de mobiliser tous les partenaires qui, à divers titres, sont responsables de l'éducation et des jeunes : les administrations et les établissements de l'État (éducation nationale, culture, jeunesse et sports, ville), les collectivités territoriales, les associations, en particulier sportives, culturelles et éducatives, les organismes à vocation sociale (CAF, FAS) et naturellement les familles.*

*Tous ceux et celles qui ont en charge, à un titre ou à un autre, la formation des enfants et des adolescents, ont vocation à participer à la définition d'un projet éducatif qui, en respectant la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage et des centres d'intérêt, favorise leur accès à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et des pratiques. Ils devront s'engager à coordonner leurs moyens et mettre en commun leurs compétences pour élaborer des contrats éducatifs locaux.»*

### **I.2 La démarche à Saint-Avé**

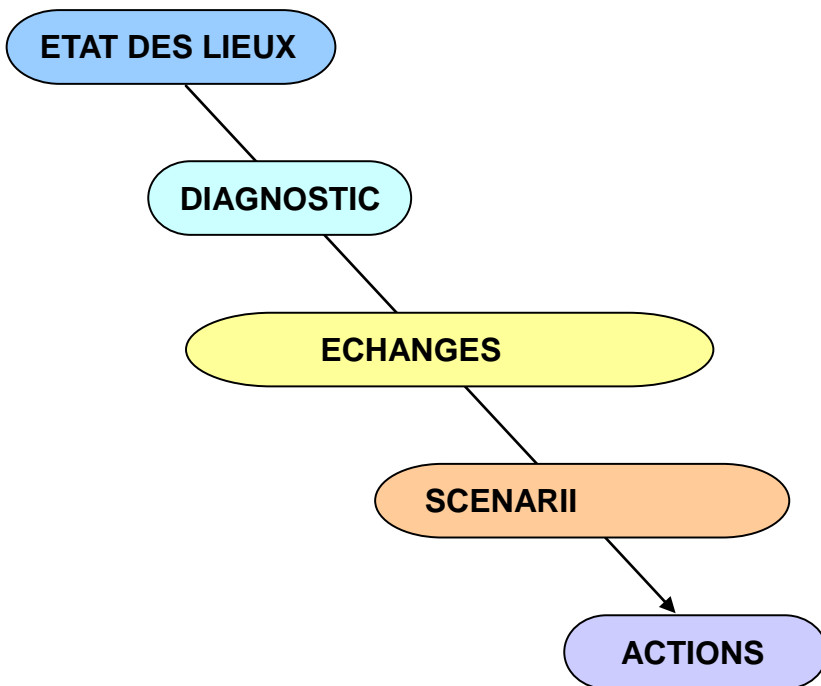
La ville de Saint-Avé est en pleine expansion depuis de nombreuses années tant au niveau économique que démographique. Cet apport de nouvelles populations crée des besoins et de nouvelles attentes de la part des familles, notamment en matière d'activités jeunesse.

La seule mise en place de nouvelles activités ne permet pas un développement cohérent et équilibré sans une réflexion liée aux objectifs poursuivis et au sens des actions entreprises. Il est donc nécessaire de définir des axes de développement qui permettront de répondre le plus équitablement possible et de la façon la plus adaptée aux besoins éducatifs et sociaux des familles.

De plus la place de l'enfant ou du jeune au sein de la société a évolué et modifie parfois les repères ou le rôle de chacun, cette nouvelle donne pose de nombreuses interrogations : rôle de la famille, évolution des pratiques des jeunes, rythme de vie scolaire et périscolaire, relations de groupe, enjeux culturels...

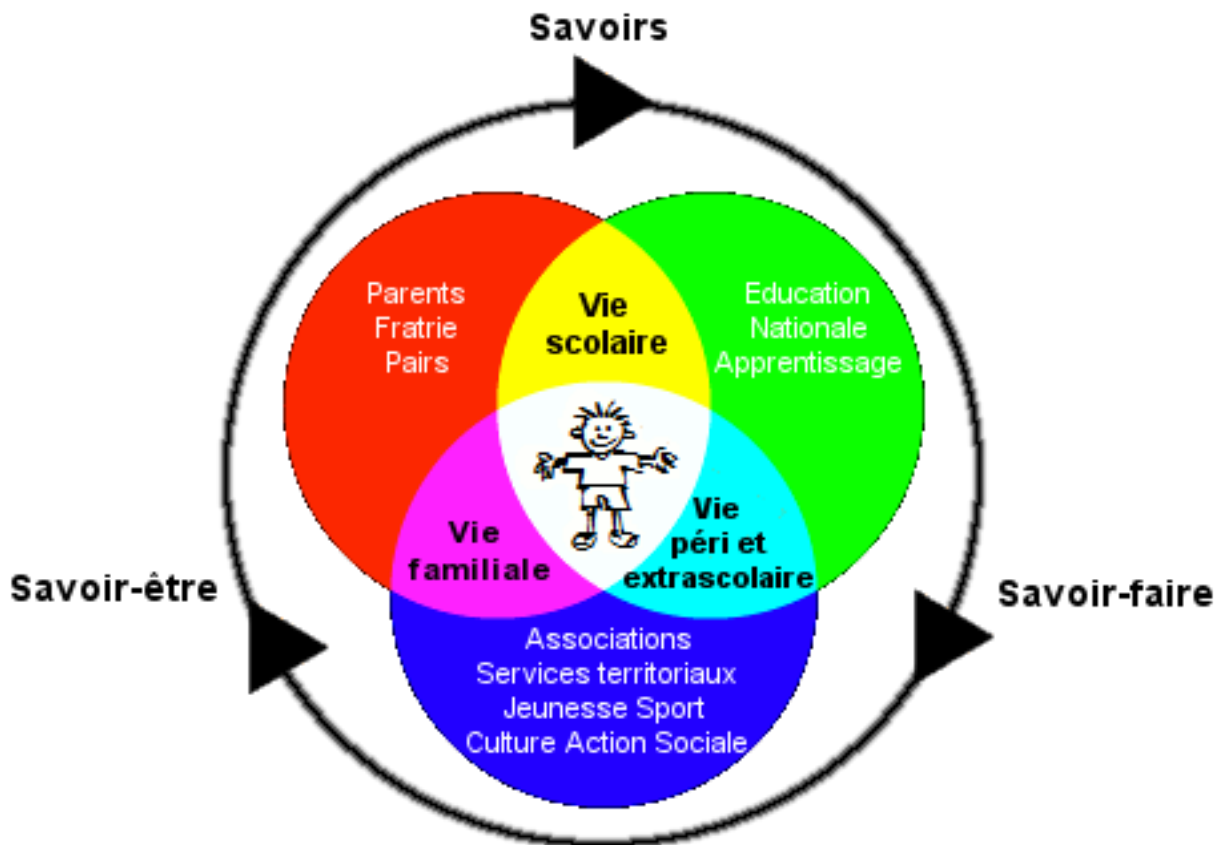
C'est pourquoi la ville de Saint-Avé s'est engagée dans une démarche collective de participation des familles, des jeunes, des associations, des partenaires et des services afin de définir ensemble les objectifs du projet éducatif local, dans un principe de neutralité syndicale, philosophique, politique et religieuse. Cette dynamique est complémentaire de l'Agenda 21 réalisé sur le territoire et qui intègre les réflexions liées au développement durable au niveau économique, social et environnemental, à travers son programme d'actions Saint-Avé 2030.

## DEMARCHE ADOPTEE PEL



### 1.3 Les enjeux

- Placer l'enfant au centre d'une communauté éducative
- Favoriser l'accès aux différents savoirs
- Accompagner l'enfant, futur citoyen, dans son développement



## **I.4 Le public ciblé**

### **I.4.1 Les âges**

Le contrat éducatif local fait référence aux niveaux d'enseignement élémentaire et secondaire.

Extrait de la circulaire, point 1.1 intitulé « Le public visé » :

*« Sont concernés par ces projets les enfants et adolescents scolarisés à l'école maternelle et élémentaire et au collège. »*

La Ville de Saint-Avé a élargi les réflexions au-delà du niveau d'enseignement secondaire, en s'adressant aux enfants jusqu'à 18 ans lors de l'état des lieux, du diagnostic et des tables rondes organisées autour de la politique éducative locale.

Les activités ou projets menés sont proposés dans différents cadres et destinés à des enfants de 3 à 18 ans : accueils de loisirs sans hébergement, activités périscolaires, séjours et mini-séjours, conseil municipal des enfants et projets spécifiques.

Tous les enfants du territoire, quels que soient leurs profils, leurs attentes et leurs moyens sont conviés à participer sous une forme ou sous une autre aux activités ou projets qui leur sont accessibles ou qu'ils proposeront aux acteurs éducatifs.

### **I.4.2 Le handicap**

Au sens de la définition donnée par la **loi française du 11 février 2005** portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

*« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

Les différents dispositifs pédagogiques évoluent afin de s'adapter pour accueillir les enfants en situation de handicap, selon plusieurs critères d'adaptabilité. La volonté est de faire en sorte que l'enfant handicapé puisse préparer et vivre ses activités parmi les autres pour favoriser leur intégration sociale.

## **II LES OBJECTIFS**

### **II.1 Les objectifs généraux**

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers l'éducation
- Eduquer à la citoyenneté
- Permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs
- Faciliter l'accès aux familles

### **II.2 Les objectifs opérationnels**

#### **II.2.1 Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers l'éducation**

- Accompagner la mise en place d'actions à dimension éducative
  - ☞ *le capital éducatif de chaque activité ou projet doit être pensé*
- Eveiller aux pratiques artistiques, culturelles et sportives
  - ☞ *l'évolution physiologique va de pair avec l'évolution psychologique et intellectuelle de l'enfant*
- Adapter et utiliser différents modes d'apprentissage
  - ☞ *l'enfant, selon son développement, le contexte et le type d'action ne possèdera pas le même degré de réceptivité, l'équipe pédagogique doit donc adapter ses outils et ses pratiques*



## Exemples d'actions ou de pratiques

### **Les stages ou bivouacs artistiques, culturels ou sportifs**

Afin d'accompagner les enfants dans le cadre d'une dynamique « projet » qui inclue des temps d'apprentissage, des temps de vie quotidienne et la découverte de pratiques différentes ou nouvelles, de plus en plus d'activités sont proposées sur plusieurs jours sur le territoire ou en dehors.

☞ Séjour nature à la ferme, séjour nautique...

### **Les rencontres avec des professionnels ou des passionnés**

Les enfants ou les jeunes ont besoin de rentrer en contact avec des adultes au-delà des animateurs qualifiés qui les encadrent dans l'objectif de leur faire découvrir certaines professions ou disciplines qui puissent leur être ainsi rendues accessibles.

☞ Journées « pêche » avec la fédération départementale de Pêche, initiation aux premiers secours, formateurs BAFA...

## **II.2.2 Eduquer à la citoyenneté**

- Favoriser l'implication des enfants dans la vie sociale
  - ☞ *besoin de l'enfant de se construire grâce à l'autre et non seul*
- Sensibiliser les enfants aux règles de vie en société
  - ☞ *nécessité de poser un cadre dans lequel l'enfant évolue*
- Développer l'esprit critique chez l'enfant, futur électeur
  - ☞ *obligation de donner différents éléments de réflexion afin qu'il puisse se forger une opinion*
- Faire évoluer les pratiques, les activités et les projets de façon continue
  - ☞ *l'animateur doit mettre en mouvement de façon à répondre efficacement aux besoins à travers des pratiques adaptées*
- Sensibiliser les enfants au développement durable
  - ☞ *les animations et les projets doivent favoriser la prise de conscience des enfants des enjeux importants liés au développement durable*



## Exemples d'actions ou de pratiques :

### **Le Conseil Municipal des Enfants**

33 enfants de CM1 / CM2 sont élus pour un mandat de 2 ans durant lequel ils mettent en place des actions en faveur de l'environnement, de la solidarité, de la prévention et de développement urbain.

☞ Ils ont organisé une journée avec le Foyer de Kerpape, des confections et ventes au profit d'associations caritatives, ont participé à la réalisation d'une carte de géographie subjective de la ville...

### **Les Chantiers Citoyenneté**

En amont d'un séjour avec des jeunes allemands, les jeunes participent à différents chantiers permettant de s'investir afin de mieux connaître le groupe, les animateurs et de contribuer à l'embellissement de la collectivité voire au financement du séjour.

☞ Atelier « Déco graff » pour l'amélioration esthétique d'un local poubelle avec un artiste peintre et les résidents de l'EHPAD, service au « Repas des Aînés » afin de favoriser les liens intergénérationnels...

## **II.2.3 Permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs**

- Tendre vers plus de complémentarité des différents temps de vie de l'enfant
  - ☞ *une démarche éducative concertée est nécessaire sur tous les temps de vie de l'enfant*
- Valoriser une « permanence éducative » à travers des éducateurs référents
  - ☞ *les jeunes ont besoin de référents stables avec qui échanger. Les aider accompagner de différentes façons, c'est leur donner les atouts pour trouver leur place dans la cité et la société.*
- Prendre en compte le développement social de l'enfant
  - ☞ *pour se construire, l'enfant doit s'inscrire dans le monde social, s'y adapter et interagir avec lui*





## Exemples d'actions ou de pratiques

### Les temps d'échanges

Plusieurs groupes de réflexion et de discussion ont été créés dans le but de favoriser l'échange et la complémentarité des acteurs éducatifs (présentés en détail en points IV et V) :

☞ le Comité de Pilotage PEL, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - groupe jeunesse et parentalité -, le Conseil Municipal des Enfants et le Café des Parents « Les Parenthèses »  
Des réunions d'information aux familles sont organisées ainsi que des invitations, moments privilégiés de discussion.

### Les temps périscolaires

L'organisation des temps périscolaires doit découler d'une vision cohérente de développement prenant en compte l'accueil des enfants, la vie scolaire et la restauration scolaire. C'est pourquoi la Ville de Saint-Avé ne se contente pas de proposer uniquement des activités mais de créer du lien entre ces différents temps en adaptant le rythme à celui de l'enfant.

☞ Les agents intervenants sur les temps du matin, du midi et du soir ont bénéficié d'une formation. Un livret de bon comportement a été réalisé avec les enfants. L'aide aux devoirs a évolué en « études surveillées accompagnées » avec une réflexion concertée entre le service enfance-jeunesse, les directions d'école et les bénévoles...

## II.2.4 Faciliter l'accès aux familles

– Adopter des modes et des supports de communication adaptés

☞ tenir compte des nouveaux outils de communication mais ne pas délaisser les familles victimes de la fracture numérique

– Faire évoluer les tarifs en fonction du niveau de vie et des ressources des familles

☞ indexer les tarifs sur le coût de la vie en tenant compte des situations familiales et des aides allouées

– Tendre vers la mise en place d'un guichet unique pour la prise en charge des familles

☞ proposer un seul lieu de renseignement, d'inscription et de facturation pour la vie scolaire et les activités péri et extra scolaires.



## Exemples d'actions ou de pratiques

### La liste de diffusion

La mise en place d'une liste de diffusion à destination de toutes les familles souhaitant recevoir des informations par courrier électronique a permis de diminuer le délai de diffusion et de joindre des documents. Cette liste est anonyme pour les utilisateurs qui ne peuvent y récupérer les coordonnées des autres parents.

### L'évolution des tarifs et les modes de paiement

Depuis le 1er septembre 2010, les quotients familiaux ne sont plus calculés par le CCAS mais identiques à ceux de la CAF, cela nécessite moins de démarches administratives pour les familles. Les tranches de quotient sont recalculées tous les ans en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Le règlement par bons CAF, MSA, chèque ANCV et tickets CESU sont possibles.

### Le guichet unique

Depuis le 4 septembre 2012, un guichet unique intitulé « Espace Famille » est accessible aux familles pour toutes leurs démarches administratives à destination des accueils de loisirs, des séjours, des inscriptions à la restauration scolaire, aux accueils du matin et du soir ainsi qu'à l'école municipale de musique.

### **III LES PARTENAIRES**

#### **III.1 Les partenaires institutionnels**

Direction Départementale de l'Education Nationale  
Caisse d'Allocations Familiales  
Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
Conseil Général

#### **III.2 Les partenaires associatifs**

Etoile Sportive de Saint-Avé  
Association Socio-culturelle du manoir du Kreisker  
Association des Amis et Parents d'Elèves des Ecoles Publiques Les Lucioles et Julie Daubié  
Association des Amis et Parents d'Elèves de l'Ecole Publique Anita Conti  
APEL Ecole Notre-Dame - APEL Collège Notre-Dame  
Réseau Ressort

#### **III.3 Les autres partenaires**

UNICEF (United Nations Children's Emergency Fund)  
Directeurs et directrices des écoles publiques et privées  
Principal du collège Notre-Dame

#### **III.4 Les services territoriaux**

##### Ville de Saint-Avé :

Service enfance-jeunesse  
Service culturel (école de musique, salle socio-culturelle et médiathèque)  
Service vie scolaire, sportive et associative  
Centre Communal d'Action Sociale (maison de l'enfance et EHPAD)  
Le service jeunesse de la ville de Ploeren  
Le service jeunesse de la ville de Séné

### **IV LES DISPOSITIFS**

#### **IV.1 Les dispositifs contractuels**

##### **IV.1.1 Contrat Educatif Local**

Le Contrat Educatif Local (CEL) est cosigné entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Morbihan, la Direction Départementale de l'Education Nationale du Morbihan et la Ville de Saint-Avé.

Il est la traduction, au niveau du territoire, du projet éducatif global prenant en compte tous les temps sociaux vécus par l'enfant et l'adolescent et fixant un dispositif coordonné d'actions (d'animation, d'information, de prévention, d'aide à l'expression et à l'initiative...) sur les temps périscolaire et extrascolaire répondant aux besoins et aux aspirations du public visé et se déroulant en cohérence avec les activités et le temps de l'école et du collège.

Il précise, à partir de l'étude diagnostique, les objectifs communs et les engagements réciproques pour la mise en œuvre sur le territoire d'une politique éducative locale destinée aux enfants et aux jeunes (tranche d'âge 2-25 ans) :

- ☞ l'apprentissage de la citoyenneté,
- ☞ le développement de l'autonomie et des capacités d'expression et de participation des jeunes,
- ☞ la prévention des comportements à risque,
- ☞ le développement de la pratique sportive et d'activités culturelles,
- ☞ le développement d'aptitudes à la communication,
- ☞ le renforcement du comité de pilotage pour en faire un lieu de concertation, de propositions et d'évaluation.



### **IV.1.2 Contrat Enfance Jeunesse**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est cosigné entre la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan et la Ville de Saint-Avé.

C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

☞ favorisant le développement et l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

☞ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2ème génération concerne la période 2012-2015.

### **IV.1.3 Projet Educatif Territorial**

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, le Projet Educatif Territorial (PEdT) est cosigné entre la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, l'Education Nationale, la Préfecture et la Ville de Saint-Avé pour la période 2014-2017.

Ses objectifs :

- Garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire (ou éducative) pour tous
  - o Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs
  - o Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles
  - o Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation
- Proposer dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) une offre éducative de qualité favorable au développement et à l'épanouissement des enfants
  - o Favoriser l'accès à l'offre éducative : de la culture aux loisirs pour tous
  - o Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant
  - o Promouvoir la santé et le bien-être des enfants
  - o Développer l'apprentissage à la vie citoyenne
  - o Développer et éduquer au développement durable

### **IV.1.4 Ville Amie des Enfants**

La ville de Saint-Avé a signé la charte « Ville Amie des Enfants » avec UNICEF et l'Association des Maires de France en 2004. Ce titre a été renouvelé en 2009. Il est en cours de renouvellement pour 2015-2020.

Les objectifs du partenariat sont multiples :

- proposer des projets ou des actions dont les bénéficiaires doivent être les enfants
- s'appuyer sur l'expérience de l'UNICEF pour monter des projets ou des actions
- s'interroger sur le sens et la pertinence des actions menées auprès des enfants
- développer la participation et l'écoute des enfants
- œuvrer pour la solidarité internationale

## **IV.2 Les dispositifs pédagogiques**

### **IV.2.1 L'albatros**

L'albatros est un accueil de loisirs sans hébergement qui s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans pendant toutes les périodes de vacances scolaires ainsi que tous les mercredis sur inscription. L'accueil est organisé sur ce bâtiment. Le centre est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour 64 enfants de moins de 6 ans et 132 de plus de 6 ans. Des séjours courts à thème sont organisés l'été. Les enfants sont répartis en trois tranches d'âges : 3-5 ans, 6-8 ans et 9-11 ans.

### **IV.2.2 Loisirs Ados**

Loisirs Ados est ouvert aux jeunes de 12 à 17 ans pendant toutes les périodes de vacances scolaires, ainsi que les mercredis après-midi et les vendredis soirs. L'accueil est organisé à l'Espace Animation sur inscription ou sous forme d'ouverture libre. Le centre est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour 36 enfants de plus de 12 ans. Des bivouacs ou séjours courts sont organisés tout au long de l'année.

### **IV.2.3 Accueils du matin, du midi et du soir**

Ces accueils comprennent des temps de prise en charge, de déplacement, d'autonomie surveillée, de restauration et d'animation le matin, le midi ou le soir. Les enfants concernés sont scolarisés en école maternelle ou élémentaire. 50 enfants sont accueillis en moyenne le matin et le soir. 550 repas sont servis en moyenne au restaurant scolaire principal et 130 au restaurant scolaire d'Anita Conti.

### **IV.2.4 Temps d'Activités Périscolaires**

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs à compter de septembre 2014. Ils sont proposés à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Saint-Avé, publiques comme privée. D'une durée d'une heure trente, chaque enfant en bénéficie deux fois par semaine durant toute l'année scolaire, à des horaires et des jours différents selon son âge et son groupe scolaire. Les enfants sont pris en charge par groupe classe.

Les TAP doivent répondre aux objectifs du PEdT et sont encadrés par des animateurs, des ATSEM, des ASEM, des éducateurs sportifs, des médiathécaires et des professeurs de musique. L'encadrement est assuré par des agents territoriaux, des agents de l'OGEC ou des intervenants associatifs. Durant ces temps sont proposées des animations sportives, ludiques, culturelles, scientifiques, citoyennes... Quatre accueils collectifs de mineurs sont déclarés sur ces temps et disposent chacun d'un directeur qui y est rattaché.

### **IV.2.5 Séjours**

Plusieurs séjours sont organisés chaque année. Durant l'été, les thématiques les plus plébiscitées sont les activités nautiques et de nature.

Les séjours de 5 jours à Billiers sont destinés aux enfants de 8 à 11 ans et d'autres séjours à Guidel aux enfants de 11 à 15 ans. Ils sont organisés en intercommunalité avec les villes de Ploeren et de Séné.

Un séjour au Maroc de 13 jours est proposé pour les 14-17 ans durant les vacances de Pâques avec une participation en amont à des chantiers.

Un séjour de 7 jours est organisé dans le Sud de la France au mois d'août.

#### **IV.2.6 Réseau Ressor**

Ce réseau, sous forme associative loi 1901, a pour objet dans le cadre de personnes morales organisant des Accueils Collectifs de mineurs déclarés :

- de susciter et d'organiser des actions de prévention, de formation et de recherche en lien avec toutes formes de conduites à risques
- de promouvoir et d'organiser des rencontres avec les professionnels concernés dans les différents champs des conduites à risques (alcoolologie, toxicomanies, tabacologie, troubles du comportement alimentaire, addictions et sport, jeux pathologiques, tentatives de suicide du sujet jeune.)

En 2014, il est composé des communes de Theix, Surzur, Damgan, Muzillac et Saint-Avé.

#### **IV.2.7 Fonds d'Aide aux Initiatives**

Dans le cadre du fonds d'aide aux initiatives, la Ville de Saint-Avé apporte son soutien aux projets des jeunes. En contrepartie d'une aide financière, le jeune bénéficiaire s'engage à faire un retour de son projet sur la commune (présentation, témoignage, exposition, conférence, animation dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs).

Cette aide, mise en place en 2005, est assujettie à plusieurs critères :

- ⤴ Etre collégien, lycéen, étudiant, demandeur d'emploi ou stagiaire ;
- ⤴ Etre âgé au minimum de 15 ans le premier jour du projet et au maximum de 26 ans;
- ⤴ Résider sur la commune de Saint-Avé ;
- ⤴ Rédiger un dossier présentant l'investissement du ou des jeunes, la finalité du projet qui doit être collective et/ou sociale, les retombées locales, le nombre de jeunes concernés, les répercussions, la faisabilité du projet, le budget prévisionnel ;
- ⤴ Etre véritablement auteurs et porteurs du projet ;
- ⤴ Le demandeur peut aussi être parrainé par un organisme tutélaire (avec signature d'une convention entre l'intéressé, la commune et l'organisme pour le versement de la subvention) ;
- ⤴ L'aide financière peut donc prendre la forme soit d'une subvention, soit d'un partenariat. L'aide ne peut pas être allouée à une association ou à une école, sauf situation exceptionnelle laissée à l'appréciation de la commission.
- ⤴ Ne pas avoir déjà reçu deux aides au titre du présent dispositif (2 aides maximum par jeune et, obligatoirement, sur des années différentes) ;
- ⤴ Les types de projet recevables sont du type culturel, social, humanitaire, écologique, sportif, scientifique et technique ;
- ⤴ Les dépenses retenues concernent les frais de transport, vaccins, hébergement, alimentation, frais administratifs, petits matériels.

Les projets sont soumis à l'avis de la Commission Ville Pour Tous afin de déterminer le montant de l'aide allouée. Ils sont ensuite validés en Conseil municipal à l'issue duquel des conventions sont passées entre l'attributaire et la commune.

Les jeunes bénéficiaires de l'aide doivent effectuer un retour qui se fera obligatoirement sous l'une de ces formes :

- ⤴ une présentation (animation, exposition, diaporama, vidéo...)
- ⤴ un article sur le site Internet de la commune ou la revue municipale ;
- ⤴ une présence lors de la Semaine de la Solidarité Internationale en novembre ;
- ⤴ Trois commissions ont lieu chaque année pour statuer sur les demandes. Elles se tiennent généralement en février, juin et novembre.

#### **IV.2.8 Les Parenthèses**

Le Café des Parents « Les Parenthèses » a été lancé le 9 mai 2012. Il est piloté par la Ville de Saint-Avé, cofinancé par la CAF et encadré par deux animatrices spécialisées en parentalité et en droit de la famille.

Il permet d'accompagner en petit groupe les parents, Avéens ou non, dans une démarche de partage d'informations et d'expériences afin d'apporter des éléments de réflexion dans l'éducation des enfants ou des adolescents.

Il porte sur des questions libres ou une thématique choisie par les parents qui le fréquentent, thématique pouvant donner lieu, le cas échéant, à une conférence élargie au plus grand nombre. Les animatrices échangent, informent, voire réorientent les parents si besoin.

2 « formules » différentes sont proposées :

- des soirées « conférence-débat » au centre culturel Le Dôme avec l'intervention d'un intervenant spécialisé par thématique
- dix séances dans l'année (cinq en après-midi et cinq en soirée) en groupe, basées sur les demandes formulées à travers des questionnaires.

Le Café des Parents s'adresse aux parents ayant des enfants de plus de 4 ans, les questions de la petite enfance étant traitées dans le cadre du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

#### **IV.2.9 Cérémonie de la Citoyenneté**

Depuis 2009, la ville de Saint-Avé organise tous les ans la cérémonie de la citoyenneté à l'occasion de laquelle les nouveaux électeurs de 18 ans se voient remettre leur carte électorale par le Maire.

## **V LES GROUPES DE CONCERTATION**

### **V.1 Comité de Pilotage PEL**

Le Comité de pilotage est composé de :

- Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Direction Départementale de l'Education Nationale
- UNICEF
- Directeurs des écoles maternelles, élémentaires et du collège de Saint-Avé
- Association des Amis et Parents d'Elèves de l'Ecole Publique Julie Daubié
- Association des Amis et Parents d'Elèves de l'Ecole Publique Anita Conti
- APEL Ecole Notre-Dame
- APEL Collège Notre-Dame
- Président de l'Etoile Sportive de Saint-Avé
- Président de l'Association Socio-culturelle du manoir du Kreisker
- Maire
- Maire-adjointe à la petite enfance, enfance et jeunesse
- Conseillers municipaux Ville Pour Tous
- Directeur Vie de la Cité
- Directrice de la Solidarité
- Responsable enfance-jeunesse
- Responsables des services culturels (centre culturel, médiathèque et école de musique),
- Responsables sport, vie scolaire, vie associative et espace famille
- Cordonnateur des temps périscolaires
- Directeurs de L'albatros et de la maison des jeunes

### **V.2 Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Groupe « Jeunesse et Parentalité »**

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été mis en place en 2008. Il a été refondu en 2011 autour de 2 groupes : "Jeunesse et Parentalité" et "Espaces urbains".

Le responsable enfance-jeunesse co-pilote le groupe "Jeunesse et Parentalité" avec la directrice de la solidarité. Sont associés de nombreux acteurs : Gendarmerie Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Conseil Général, l'association Familles Rurales, l'Union Départementale des Associations Familiales, Caisse d'Allocations Familiales, élus, directeur de la Vie de la Cité, animateurs auprès des adolescents, Police Municipale, directeurs des établissements du second degré.

### **V.3 Conseil Municipal des Enfants**

Le Conseil Municipal des Enfants est composé de 33 enfants élus pour un mandat de deux ans (années scolaires 2014-2016). Accompagnés des animateurs et des élus adultes, ils se répartissent en groupes pour mener des actions en lien avec l'environnement, la solidarité, la sécurité, les équipements publics... Les élections se déroulent auprès des enfants scolarisés en classes de CM1 et de CM2 à Saint-Avé. Seuls les Avéens peuvent se porter candidats.

### **V.4 Commission Ville Pour Tous**

La Commission Ville Pour Tous regroupe neuf élus. Le Maire est président de droit de la commission.

La commission instruit les questions qui seront soumises au Conseil Municipal et réalise donc un travail d'étude et de préparation des points sur lesquels le Conseil Municipal sera appelé à statuer. Elle débat ainsi des projets, activités éducatives et budgets de la commune en lien avec la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

## **VI EVALUATION**

Le projet éducatif local est évalué par le comité de pilotage uniquement car seul celui-ci est légitime. Le coordonnateur enfance-jeunesse doit être l'animateur, « conducteur de travaux » de cette évaluation.

### **VI.1 Les intentions**

- Apprécier les résultats du projet mis en œuvre pour en réajuster les objectifs et les moyens si nécessaire
- Engager un débat au sein du comité de pilotage sur le projet et valider à nouveau le cadre commun d'action

### **VI.2 Les principes**

- L'évaluation est conçue comme participative, elle doit :
  - ☞ être organisée de manière à impliquer les acteurs locaux
  - ☞ favoriser des travaux d'analyse en commun, des échanges de points de vue sur l'appréciation des résultats entre les acteurs locaux, les élus et les représentants des dispositifs contractuels
- L'évaluation est un outil d'aide à la décision pour ajuster les objectifs et les moyens du PEL aux réalités de terrain, aux intérêts des jeunes et des familles, elle vise à :
  - ☞ vérifier la conformité des réalisations aux attendus du projet
  - ☞ analyser les forces et faiblesses de la politique enfance-jeunesse mise en place
- L'évaluation doit aider les acteurs locaux à avoir une lecture plus distanciée de leur propre action, elle permet de :
  - ☞ formuler précisément les questions auxquelles on veut répondre
  - ☞ organiser la démarche d'évaluation en distinguant les activités « techniques » (collecte et exploitation des données quantitatives et qualitatives) des activités « politiques » (appréciation des résultats, décision sur les suites à donner)

### **VI.3 Les outils**

#### **VI.3.1 Les outils basés sur une analyse quantitative et qualitative**

Bilan annuel Contrat Enfance Jeunesse  
Bilan annuel de fréquentation des centres de loisirs  
Questionnaires

#### **VI.3.2 Les outils basés sur une approche participative directe**

Comptes-rendu des réunions des groupes de concertation  
Débats / discussions  
Réunions d'informations aux familles  
Participations des familles à des représentations d'enfants, des soirées à thèmes ou des activités